



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Solvant de laveuses de pièces
Numéro(s) de produit: 05067
Utilisation du produit: Solvant de nettoyage pour utilisation dans les machines laveuse à pièces

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 783941-215-
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Nocif ou mortel si ingéré.

Apparence et odeur: Liquide transparent, légère odeur d'hydrocarbures.

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une légère irritation ainsi que brûlure, rougeur et larmoiements. Aucune indication d'être un irritant oculaire.

PEAU: Un contact prolongé peut causer une légère irritation. Aucune indication d'être un irritant cutané. Aucun effet nocif suite à une absorption cutanée n'a été rapporté.

INHALATION: Degré de toxicité faible par inhalation anticipé. Les effets d'une surexposition peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires, excitation transitoire suivie de signes de dépression du système nerveux (maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, désorientation et fatigue).

INGESTION: Taux de toxicité faible par ingestion. Peut causer de l'irritation des voies digestives, la nausée et les vomissements. Le risque principal est l'aspiration du matériau par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. Ceci peut se traduire par une pneumonie chimique (inflammation des poumons) et, éventuellement, la mort.

EFFETS CHRONIQUES: Preuves insuffisantes pour évaluer les risques de cancer. Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux.

ORGANES VISÉS: Données non disponibles

État physique aggravé par exposition: Problèmes cutanés, problèmes respiratoires (de type asthmatique)

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité.

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	90 – 100

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si elle ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: Ne PAS induire le vomissement ni faire absorber quoique ce soit par la bouche en raison des risques d'aspiration. Si la victime est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la mettre sur le côté gauche, la tête en bas. Communiquer immédiatement avec un médecin.
- Avis aux médecins: Risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe IIIB
Point d'éclair: 205°F / 96°C (PMCC) Limite d'explosion supérieure: 5.0
Température d'autoallumage: ND Limite d'explosion inférieure: 0.7

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: Produit chimique sec, dioxyde de carbone, vaporisation de mousse ou d'eau sont recommandés.
- Produits de combustion: Oxydes de carbone
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler sur les surfaces inférieures. Si le contenant n'est pas bien refroidi, il peut se briser sous la chaleur d'un incendie.

Section 6: Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
- Précautions pour: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces

l'environnement: d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage: Éliminer les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation: Ne pas ranger à proximité d'une source d'ignition. Utiliser sous une ventilation adéquate. Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Faire attention dans les espaces confinés. Se laver après l'utilisation et avant de consommer de la nourriture. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les contenants doivent être bien fermés pendant l'entreposage. S'assurer que l'aire d'entreposage est correctement ventilée. Maintenir éloigné de tout matériel incompatible.

Niveau d'entreposage d'aérosol NA

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Distillat léger hydrotraité	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi	(C) – Ceiling (plafond)		(S) – skin (peau)		(V) – vacated (libre)		

Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: transparent
Odeur: hydrocarbure léger
Seuil d'odeur: ND
Gravité particulière: 0.79
Point d'ébullition initial: 435°F / 224°C
Point de congélation: ND
Pression de vapeur: < 0.1 mmHg @ 68°F / 20°C
Densité de vapeur: 4.5 (air = 1)
Taux d'évaporation: lent
Solubilité: insoluble dans l'eau
Coefficient de distribution eau/huile: ND
pH: NA
Composés Organiques volatiles: Pds %: 0 g/L: 0 lb/gal: 0

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable
Conditions à éviter: Sources d'ignition possible ; températures extrêmes
Matériaux incompatibles: Agents d'oxydation puissants
Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone
Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50</u> (rat)	<u>Dermique LD50</u> (lapin)	<u>Inhalation LC50</u> (rat)
Distillat léger hydrotraité	> 5 g/kg	> 2 g/kg	> 5 mg/L/4H

Toxicité chronique:

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
Distillat léger hydrotraité	Non	Non	Non	Non	Non

E – œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive: Aucune information disponible
Tératogénicité: Aucune information disponible
Mutagénicité: Aucune information disponible
Effets synergétiques: Aucune information disponible

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Distillat léger hydrotraité - 96 heures LC 50 Pimephales promelas: 45 mg/L [transitaire]
Persistence / Dégradabilité: Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

Section 13: Élimination

Classification déchets: Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
Si ce matériau est mélangé à d'autres matériaux, les déchets produits doivent être évalués pour le classement des déchets. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Pas réglementé

ICAO/IATA (air): Pas réglementé

IMO/IMDG (eau): Pas réglementé

Réserves spéciales: Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Non
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Occupational Safety and Health Administration:

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières

dangereuses.

Règlements d'états É.-U.:Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation:

Ce produit est conforme à la réglementation sur les COV des biens consommables à titre de nettoyant pour produits électroniques.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey: Aucune

Pennsylvanie: Aucune

Massachusetts: Aucune

Rhode Island: Aucune

Réglementation Canadienne:Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: Pas réglementé

Inventaire LIS Canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

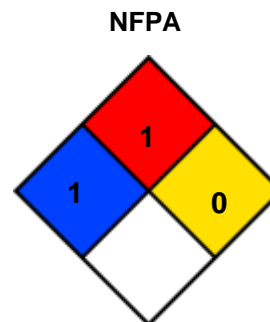
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	1
Inflammabilité:	1
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick

N° CRC: 493A

Date de révision: 06/12/2009

Modifications depuis la dernière révision:

La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH:	American Conference of Governmental Industrial Hygienists	N.R.	Non défini
CAS:	Registre CAS	NIOSH:	National Institute of Occupational Safety & Health
CFR:	Code des règlements fédéraux	NFPA:	National Fire Protection Association
DOT :	Département des transports	NTP:	Programme national de toxicologie
LIS:	Liste intérieure des substances	OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
<u>g/L:</u>	Grammes par litre	PMCC:	Méthode Pensky-Martens en vase clos
HMIS:	Système d'identification des matériaux dangereux	EPP:	Équipement de protection personnelle:
IARC:	Agence internationale pour la recherche sur le cancer	Ppm:	Parties par million
IATA:	Association du transport aérien international	RoHS:	Restriction des substances dangereuses
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale	STEL	Limite d'exposition de courte durée
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses	TCC:	Méthode Tagliabue en vase clos
OMI:	Organisation maritime internationale	TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
lb/gal:	Livres par gallon	SIMDUT:	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
CL:	Concentration létale		
DL:	Dose létale		
ND	Non applicable		